

Administration générale - E administration
Compte rendu par extraits

Conseil municipal / séance du 24 mai 2017

COMPTE RENDU PAR EXTRAITS

(Articles L 2121-25 et R 2121-11 du code général des collectivités territoriales)

Le mercredi 24 mai deux mille dix sept à 18 heures, le conseil municipal de la Ville de Dieppe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du maire en date du 18 mai 2017 et sous sa présidence.

Effectif légal : 39 conseillers municipaux

Effectif en exercice : 39

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. MENARD Joël, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle (de la question n° 26 à la question n° 31, hormis la question n° 32 examinée en début de séance puis de la question n° 33 à la question n° 39), M. PAJOT Mickaël, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, Mme LEVASSEUR Virginie, M. PASCO Christian.

Sont absents et excusés : M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. PATRIX Dominique, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta, Mme CLAPISSON Paquita, Mme PARESY Nathalie, Mme BUQUET Estelle (de la question n° 1 à la question n° 25 et à la question n° 32), Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean, M. PESTRINAUX Gérard.

Pouvoirs ont été donnés par : M. WEISZ Frédéric à M. BUSSY Florent, Mme BUICHE Marie-Luce à Mme CARU CHARRETON Emmanuelle, M. PATRIX Dominique (de la question n° 26 à la question n° 31 et de la question n° 33 à la question n° 39) à Mme BUQUET Estelle, M. CAREL Patrick à M. PAJOT Mickaël, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle à M. LEFEBVRE François, Mme AVRIL Jolanta à M. JUMEL Sébastien, Mme CLAPISSON Paquita à M. LECANU Lucien, Mme PARESY Nathalie à M. BEGOS Yves, Mme QUESNEL Alice à Mme RIDEL Patricia, Mme ANGER Elodie à M. DESMAREST Luc, Mme OUVRY Annie à Mme LEVASSEUR Virginie, M. BAZIN Jean à M. GAUTIER André, M. PESTRINAUX Gérard à Mme GAILLARD Marie-Catherine.

Le conseil municipal a désigné M. PAJOT Mickaël, secrétaire de séance.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour de la réunion du conseil municipal prévoit l'examen en séance publique de 37 questions.

En outre, le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'intégration de deux motions d'urgence à l'ordre du jour de la séance :

- une motion portée par le groupe "Dieppe au coeur" intitulée : *Pour une conférence territoriale et la réussite scolaire.*

- une motion portée par "la majorité municipale" intitulée : *Garantir les conditions de la réussite éducative à Dieppe*

1	Désignation d'un secrétaire de séance
	Rapporteur : M. le Maire

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder par un vote à main levée et désigne M Mickael PAJOT pour remplir cette fonction.

2	Approbation du compte rendu des délibérations du Conseil Municipal du 30 mars 2017
	Rapporteur : M. le Maire

Le compte-rendu des délibérations de la séance du conseil municipal en date du 30 mars 2017 a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux le 10 avril 2017, par voie dématérialisée.

Ce compte-rendu qui n'appelle pas d'observations, est adopté par le conseil municipal à l'unanimité.

3	Information du conseil municipal - compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation d'attributions consentie par délibérations du 17 avril 2014 et du 04 février 2016
	Rapporteur : M. le Maire

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises en vertu de la délégation d'attributions consentie par délibérations du 17 avril 2014 et du 4 février 2016, sont portées à la connaissance du Conseil Municipal,

Après avoir entendu les précisions apportées par M le Maire à M. Bernard BREBION sur l'accompagnement méthodologique de la concertation sur le front de mer et la mission de maîtrise d'oeuvre pour la reconstruction d'une aire de sauts et de lancers et d'un plateau multisports au complexe Mérault

Le conseil municipal prend acte de ce compte rendu.

4	Information du conseil municipal porter à connaissance - déclarations d'intention d'aliéner - renonciations à acquérir
	Rapporteur : M le Maire

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, les renonciations à acquérir faisant suite aux déclarations d'intention d'aliéner (DIA) adressées à la commune de Dieppe sont portées à la connaissance du conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte de ce porter à connaissance.

32	Bourse à projets jeunes – attribution de subventions
	Rapporteur : M Frédéric ELOY

Le conseil municipal du 02 juillet 2015 a approuvé la mise en place de la "bourse à projet jeunes".

Le comité de suivi s'est réuni les 11 mars et 10 avril 2017 afin d'étudier les projets.

Il est proposé au conseil municipal de verser :

- la somme de 150 € à Corinne Hédin, mandataire pour le projet « Gamer of Starckraft », (remise en place d'ateliers de jeux vidéo dans les espaces multimédia de la Ville de Dieppe)
- la somme de 290 € à l'association Foyer Duquesne, mandataire pour le projet « M Paix, Troyes », (échanges avec la Ville de Troyes, dans le prolongement du projet 2016 « Tour de la paix »)

Question adoptée par :

- **30 voix "Pour" : groupe des "Elus Citoyens, Républicains et Communistes de Dieppe", groupe "Dieppe Ecologique et Solidaire", groupe "Unis pour Dieppe",**
- **7 abstentions : groupe "Dieppe au Coeur"**

5	Lycée Jehan Ango de Dieppe – Championnat de France de jeu d'échecs – Participation financière de la Ville de Dieppe.
	Rapporteur : Marie-Catherine GAILLARD

Pour la deuxième année consécutive, le club d'échecs du lycée Jehan Ango, créé en septembre 2015, s'est qualifié pour la finale du championnat de France du jeu d'échecs UNSS (Union nationale du sport scolaire) qui aura lieu du 26 au 28 mai 2017 à Cannes.

Le lycée prend en charge le déplacement pour 6 personnes (5 élèves et 1 accompagnateur). A ce titre, le proviseur a sollicité la Ville de Dieppe et la Région Normandie en vue d'obtenir une éventuelle participation financière.

Il est proposé au conseil municipal :

- de participer aux frais de déplacement du groupe
- de fixer le montant de cette participation à 1 000 euros,

Question adoptée à l'unanimité.

6	Projet de cession de panneaux commémoratifs pour le 19 août 1942
	Rapporteur : M le Maire

Pour commémorer le 75^e anniversaire de l'opération "Jubilee", la Ville de Dieppe propose de mettre en place 25 panneaux gabions commémoratifs sur les lieux marquants du raid anglo canadien du 19 août 1942, symboles du sacrifice des hommes sur les plages.

Les communes de Sainte-Marguerite-sur-Mer, Varengueville-sur-Mer, Hautôt-sur-Mer, Saint-Aubin-sur-Scie, Berneval-le-Grand et Saint-Martin-en-Campagne (communes du Petit Caux), qui comme Dieppe, ont été le théâtre de ce raid, souhaitent s'associer à cette initiative et proposent d'acquérir auprès de la Ville de Dieppe ces panneaux afin de mutualiser les coûts de fabrication.

Ces panneaux-gabions seront personnalisés en fonction du lieu d'implantation, traduits en français et en anglais et explicitent les événements sur chaque site du raid du 19 août 1942.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la cession de ces panneaux-gabions aux communes intéressées et de fixer leur tarif de cession au prix unitaire forfaitaire de 1 100 € TTC.

Question adoptée à l'unanimité.

7	Annulation de l'adhésion à un organisme paritaire collecteur agréé - OPACALIA (délibération n° 8 du 28 mai 2015 rapportée)
	Rapporteur : M Lucien LECANU

La collectivité est adhérente au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) pour la quasi majorité des formations du personnel de la collectivité. En 2015, il avait été décidé de faire appel à un organisme paritaire collecteur agréé, afin de couvrir la totalité des besoins des emplois d'avenir et notamment de permettre leur professionnalisation.

En 2017, le nombre d'emplois d'avenir a considérablement diminué et l'adhésion à un organisme paritaire collecteur agréé n'est plus nécessaire.

Il est proposé au conseil municipal d'annuler l'adhésion de la Ville de Dieppe à l'organisme OPCALIA.

Question adoptée à l'unanimité.

8	Emploi de chargé de mission Développement Durable : Autorisation de recrutement d'un agent contractuel (article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)
	Rapporteur : M Lucien LECANU

Aucun fonctionnaire n'ayant pu être recruté, les besoins et la nature des fonctions justifient le recrutement d'un agent de catégorie A contractuel, à temps complet, chargé de mission « Développement Durable » au sein de la direction des services techniques ayant pour missions :

- travailler en transversalité, dans une démarche projet avec l'ensemble des Directions des services municipaux
- mettre en oeuvre le projet municipal dans le cadre d'une stratégie globale de développement durable, notamment par la mise en place d'actions visant à changer les comportements et les habitudes en matière de consommation, de transport, de production...

Niveau de rémunération de l'emploi : Cadre A de la fonction publique - indice brut 434.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de travail correspondant, créé au tableau des effectifs.

Question adoptée par :

- **28 voix "Pour" : groupe des "Elus Citoyens, Républicains et Communistes de Dieppe", groupe "Dieppe Ecologique et Solidaire",**
- **9 abstentions : groupe "Unis pour Dieppe", groupe "Dieppe au Coeur"**

9	Vente de matériels et objets réformés - Hydrogommeuse sur remorque Hubière de type VL 1250
	Rapporteur : Mme Marie-Catherine GAILLARD

Par délibération du conseil municipal du 13 décembre 2012, la Ville a décidé de recourir à un système de ventes aux enchères électroniques sur le site Agorastore pour vendre du matériel et des objets réformés dont elle n'a plus l'utilité.

La collectivité souhaite se séparer d'une hydrogommeuse sur remorque Hubière de type VL 1250, matériel à usage d'enlèvement de graffitis et de nettoyage de surfaces qui n'est plus adaptée aux besoins des services municipaux, mais néanmoins fonctionnelle. La mise à prix a été fixée à 5 000 €.

Cette enchère supérieure au montant plafond fixé à 4 600 € pour procéder à cette vente par décision, nécessite une délibération du conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à vendre l'hydrogommeuse sur remorque Hubière de type VL 1250 au candidat le plus offrant au terme de la période de mise en vente aux enchères sur le site Agorastore.

Question adoptée à l'unanimité.

10	Construction d'un nouvel équipement en entrée du quartier du Val Druel (Centre Oscar Niemeyer) – Avenant de transfert au marché n° 16.014
	Rapporteur : Mme Marie-Catherine GAILLARD

Le Conseil Municipal en date du 1er octobre et du 17 décembre 2015 a autorisé la signature des marchés de travaux, décomposés en 13 lots, selon la procédure adaptée, pour la réalisation d'un nouvel équipement en entrée de quartier du Val Druel, complétés par avenants.

Il est aujourd'hui nécessaire de passer un avenant de transfert au marché n° 16-014, pour acter la fusion de la société "Etablissements THOMAS" dans la société absorbante "EGCA", sans incidence financière.

Il est proposé au conseil municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de transfert n° 2 bis au marché n° 16.014 avec l'entreprise "THEG".

Question adoptée à l'unanimité.

11	Marchés à bons de commande de travaux pour l'entretien courant des bâtiments communaux de la Ville de Dieppe – Avenants n° 2 aux marchés n° 16.004, 16.005, 16.006, 16.007, 16.008, 16.009 et 16.010
	Rapporteur : Mme Marie-Catherine GAILLARD

Le conseil municipal du 17 décembre 2015 a autorisé la signature des marchés à bons de commande de travaux pour l'entretien courant des bâtiments de la Ville de Dieppe, décomposés en 7 lots, selon la procédure d'appel d'offres, complétés par avenants.

Il est aujourd'hui nécessaire de modifier par voie d'avenant les articles 5-3-1 "Régime des paiements" et 5-3-5 "Délais de paiement" du Cahier des clauses administratives particulières, de ces marchés.

Ces avenants sans incidence financière, prendront effet à compter de leur signature et s'appliqueront notamment aux bons de commande non encore soldés.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à signer

l'avenant n° 2 avec :

- l'entreprise HERBELIN pour le marché n°16.004 relatif au lot n°1 " Travaux de peinture" est titulaire,
- l'entreprise SABOT PRIEUR pour le marché n°16.005 relatif au lot n° 2 " Travaux de menuiserie - faux-plafonds "
- l'entreprise SAMUEL VALLET pour le marché n°16.006 relatif au lot n°3 " Travaux de plomberie, sanitaires et chauffage "
- l'entreprise SFEE pour le marché n°16.007 relatif au lot n°4 " Travaux d'électricité ",
- l'entreprise BADIE pour le marché n°16.008 relatif au lot n°5 " Travaux de maçonnerie "
- l'entreprise DELAMOTTE RAMOT pour le marché n°16.009 relatif au lot n°6 " Travaux de couverture ",
- l'entreprise SIB VASCART DELAMARE pour le marché n° 16.010 relatif au lot n°7 " Travaux de métallerie et de serrurerie "

Question adoptée à l'unanimité.

12	ANRU - Marché public de Travaux pour l'aménagement du parc paysager de Neuville Nord – Avenants respectifs aux lots 1A et 1B
	Rapporteur : Mme Marie-Catherine GAILLARD

Le conseil municipal du 1er octobre 2015 a autorisé la signature des quatre marchés de travaux, pour l'aménagement du parc Paysager à Neuville les Dieppe, complétés par avenants.

Le conseil municipal du 30 mars 2017 a autorisé la signature de l'avenant n° 2 au marché n° 15.378 et de l'avenant n° 3 au marché n° 15-377, afin de proroger de 3,5 mois le délai d'exécution initial de 13 mois suite à la rencontre de difficultés imprévues liées à l'incompatibilité entre le projet et le terrain décelées lors de l'exécution du chantier.

De nouvelles difficultés ayant été rencontrées, il est nécessaire de prolonger de 1,5 mois le délai d'exécution de 16,5 mois, ce qui implique la signature d'avenants pour les lots 1A et 1B.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire, à signer :

- l'avenant n° 4 au marché n° 15-377 pour le lot n°1A "Démolitions / Terrassements / Réseaux Divers / Sols Minéraux / Sols Fertiles / Ouvrages / Eclairage / Electricité", signé avec le Groupement Giffard / Eurovia / Minéral Service, et toutes les pièces s'y rapportant.
- l'avenant n° 3 au marché n° 15-378 pour le lot n°1B "Réalisation d'une dalle béton pour le Cirque", signé avec le Groupement Giffard / Eurovia / Minéral Service, et toutes les pièces s'y rapportant.

Question adoptée à l'unanimité.

12 bis	Parking de la Plage - Tournoi international de rugby « les Papys » - Demande de gratuité du stationnement du 2 au 5 juin 2017
	Rapporteur : Mme Marie-Catherine GAILLARD

La Ville de Dieppe accueillera sur les pelouses de la plage le tournoi des papys, compétition internationale de rugby amateur du 2 au 4 juin 2017.

A ce titre, il est nécessaire de réserver la moitié du parking de surface du parc de stationnement de la plage et d'y interdire le stationnement.

Il convient également d'accorder la gratuité de cette zone aux exposants et organisateurs.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder la gratuité du stationnement du 2 juin 2017 à compter de 12 h jusqu'au 5 juin 2017, 13h sur la moitié de la zone dédiée au stationnement en surface du parking de la plage.

Question adoptée à l'unanimité.

13	Formulation d'un avis quant à la cession par l'ESH Logéo Seine Estuaire de quinze logements de la Résidence Bonne Nouvelle sise rue Gustave Flaubert à Neuville-lès-Dieppe
	Rapporteur : M François LEFEBVRE

La Préfecture de la Seine Maritime a sollicité l'avis de la Ville de Dieppe quant à la cession de 15 logements locatif sociaux, situés à Neuville les Dieppe, rue Gustave Flaubert, dans la résidence Bonne Nouvelle.

La cession de ces logements, construits il y a plus de 10 ans, interviendra en priorité au profit des locataires sociaux.

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable à la cession par l'ESH Logéo Seine Estuaire des logements n° 1, 9, 13, 15, 18, 19, 25, 26, 29, 34, 35, 37, 39, 44 et 49 de la Résidence Bonne Nouvelle à Neuville les Dieppe auprès de la Préfecture de la Seine-Maritime.

Question adoptée à l'unanimité.

14	Surveillance de la baignade sur les plages de Dieppe 2017 - convention avec le SDIS pour la mise à disposition de sapeurs-pompiers volontaires saisonniers
	Rapporteur : M Lucien LECANU

La Ville de Dieppe organise chaque année durant l'été, la surveillance de la baignade sur les plages de Dieppe et de Puys (4 postes de secours).

Pour cette prestation, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Seine-Maritime (SDIS 76) a été sollicité et a proposé de recruter et de mettre à disposition de la Ville de Dieppe des sapeurs-pompiers volontaires saisonniers, afin d'assurer la surveillance de ses plages sur la période des vacances d'été allant du samedi 8 juillet au dimanche 3 septembre 2017 inclus.

Le montant prévisionnel de la dépense envisagée pour cette mise à disposition sur 58 jours est estimé à 57 900 € nets.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la période de surveillance souhaitée pour l'été 2017, à savoir du 8 juillet au 3 septembre 2017,
- et d'autoriser M. le Maire à signer avec le SDIS 76, la convention correspondante.

Question adoptée à l'unanimité.

M. André Gautier ne participe pas au vote.

15	Mise à disposition du domaine public communal pour la Foire expo de Dieppe – Passation d'une convention d'occupation pour l'édition 2017
	Rapporteur : M Lucien LECANU

La Sarl Expo Normandie a sollicité la Ville de Dieppe afin de pouvoir organiser la Foire Expo du 9 au 11 septembre 2017 sur les pelouses du front de mer de Dieppe.

Cette foire commerciale permet la présentation au public des produits et services de nombreuses entreprises commerciales et artisanales. Expo'Normandie a besoin de 5 000 m² environ pour y installer 1 700 m² de chapiteaux et commercialiser environ 850 m² de stands couverts.

L'accès au public est gratuit pour les visiteurs.

Il est proposé au conseil municipal :

- de fixer la redevance d'occupation du domaine public communal pour l'édition 2017 au montant forfaitaire de 2 200 €,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'occupation correspondante.

Question adoptée à l'unanimité.

16	Proposition de convention de partenariat avec les Vitrines de Dieppe pour l'installation d'un nouveau système de sonorisation en centre-ville
	Rapporteur : M Lucien LECANU

La Ville de Dieppe œuvre pour le maintien et la redynamisation des commerces de proximité dans tous les quartiers. Ces dernières années, elle a notamment, en partenariat avec l'État, la Chambre de Commerce et d'Industrie, ou l'Union commerciale « Les Vitrines de Dieppe », réalisé de nombreuses actions (aide à la rénovation des commerces, panneau d'entrées de ville, signalétique commerciale, étude d'observation du tissu commercial, soutien à une place de marché numérique, etc.).

En complément de ces actions, l'union commerciale souhaite acquérir et disposer d'un système de sonorisation de qualité permettant d'animer les rues du centre ville, de faire la promotion des commerces dieppois, tout en diffusant des messages sur les événements se déroulant à Dieppe.

La Ville accompagnera l'association dans l'installation, l'utilisation et la maintenance du nouveau système de sonorisation. En contrepartie de ce soutien, l'Union commerciale, s'engage à offrir à celle-ci 12 messages par an dans le but de communiquer sur les différents événements organisés sur le territoire.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention partenariale à intervenir avec l'Union commerciale « Les Vitrines de Dieppe », pour une durée de 2 ans à compter de sa signature,
- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer ladite convention et toutes les pièces s'y rapportant.

Question adoptée à l'unanimité.

17	Adhésion au Label Villes et Villages Fleuris
	Rapporteur : Mme Patricia RIDEL

Le Conseil National des « Villes et Villages Fleuris », association à but non lucratif, doit aujourd'hui adopter un système de financement basé sur la cotisation obligatoire, pour les communes labellisées de une à 4 fleurs.

Les communes qui n'adhéreront pas se verront retirer le label et ne seront plus autorisées à présenter en entrée de ville les panneaux indiquant le nombre de fleurs.

La Ville de Dieppe souhaite continuer à utiliser le label « Villes et Villages fleuris 2 fleurs » en entrée de ville.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser :

- l'adhésion au Conseil National des Villes et Villages fleuris ;
- le paiement annuel de la cotisation pour les communes de 30 001 à 80 000 habitants (pour 2017, cette cotisation est fixée à 800 €),
- la signature par M. le Maire de tout acte se rapportant à la présente délibération.

Question adoptée à l'unanimité.

18	Création du Relais Assistants Maternels
	Rapporteur : Mme Emmanuelle CARU CHARRETON

Depuis le 31 décembre 2015, la Caisse d'Allocations Familiales de Seine Maritime, s'est retirée de la gestion du Relais Assistant Maternels qui couvrait le territoire de l'agglomération Dieppoise.

Le Relais Assistants Maternels est un service gratuit et neutre à destination des familles, dont les quatre grandes missions sont :

- informer, accompagner et orienter les familles et assistants maternels tout au long de la relation contractuelle et dans les démarches liés à l'accueil de l'enfant,
- offrir un cadre de rencontre pour les assistants maternels et enfants au cours des temps d'accueil collectif organisés quotidiennement sur le territoire,
- contribuer à la professionnalisation des assistants maternels,
- être aussi un observatoire des conditions locales de l'accueil du jeune enfant.

Considérant :

- qu'à ce jour 162 assistants maternels sont en activité sur le territoire dieppois,
- qu'après concertation avec la Caisse d'Allocations Familiales, la volonté des élus dieppois a été de continuer à offrir à l'ensemble des familles dieppoises, des enfants et des professionnels du territoire un accueil et un accompagnement de proximité, de s'investir dans l'accueil individuel à côté de l'accueil collectif et de développer ainsi une approche territoriale plus globale de l'accueil du jeune enfant,
- le diagnostic de territoire établi par la Ville de Dieppe lors du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2016 - 2019 et validé par la CAF,
- le projet de fonctionnement du Relais Assistants Maternels établi par la Ville de Dieppe et validé par la Caisse d'Allocations Familiales, qui fait état d'un budget prévisionnel pour l'année 2017 à hauteur de 59 260 €,
- le profil de poste de l'animateur du relais, validé par la CAF et présent au tableau des effectifs,
- qu'il convient, pour la collectivité, de demander l'agrément du Relais auprès de la Caisse d'allocations Familiales pour être admis à créer le service "Relais Assistants Maternels" et de ce fait être éligible à l'obtention d'une subvention.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser la création du Relais Assistants Maternels à compter du 1er juin 2017, avec une ouverture au public effective au 1er septembre 2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre auprès des différents organismes compétents toutes les démarches nécessaires à la création de ce nouveau service.

Question adoptée à l'unanimité.

19	Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Maritime - Fonds "Publics et Territoires "
	Rapporteur : Mme Emmanuelle CARU CHARRETON

La Convention d'Objectifs et de Gestion signée entre la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et l'Etat pour la période 2013 - 2017 (COG), porte de fortes ambitions en termes de réduction des inégalités territoriales. Il s'agit de réduire les inégalités tant en ce qui concerne le niveau de service rendu aux familles que la nature des réponses mises en œuvre dans les territoires.

A cet effet, 3 objectifs sont poursuivis :

- développer une offre d'accueil à même de mieux répondre aux besoins des familles,
- accroître l'accessibilité à l'offre de service enfance et jeunesse,
- accompagner la structuration de l'offre sur les territoires dans une dynamique partenariale,

Ces objectifs s'inscrivent dans le prolongement des expérimentations conduites lors de la précédente COG sur six champs d'actions : les enfants en situation de handicap, les enfants en situation de pauvreté, les familles ayant des besoins d'accueil sur des horaires spécifiques, les adolescents, les partenaires qui innovent, les territoires ruraux ou fortement urbanisés.

Afin de poursuivre cette dynamique un fonds "Publics et territoires" a été créé et vient en complément des financements déjà engagés par la CAF.

Considérant les différents axes ciblés par ce dispositif et afin de soutenir les actions menées par la collectivité, dans ce sens,

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter le concours financier de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Maritime, au titre du fonds "Publics et territoires".
- à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer tous les documents s'y rapportant.

Question adoptée à l'unanimité.

20	Convention de partenariat entre la Ville de Dieppe et l'Institut Départemental de l'Enfance, de la Famille et du Handicap pour l'Insertion (IDEFHI)
	Rapporteur : Mme Sabine AUDIGOU

Depuis 2012, la Ville de Dieppe a développé un partenariat avec l'Institut Départemental de l'Enfance, de la Famille et du Handicap pour l'Insertion (IDEFHI), afin de proposer aux enfants de moins de 3 ans à la préadolescence, confiés à cette structure, des animations autour du livre, du jeu et du multimédia.

Le Réseau des bibliothèques-ludothèques de la Ville de Dieppe qui a pour mission de favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre de personnes, dès le plus jeune âge proposera des animations et des ateliers à l'IDEFHI et à la Médiathèque Jean Renoir afin :

- d'offrir aux enfants une ouverture sur le livre, la lecture, les ressources numériques et les jeux de société,
- de leur donner un temps pour construire leur imaginaire, leur pensée, leur personnalité,
- de leur faciliter l'accès aux actions mises en place par la Ville de Dieppe.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter le renouvellement du partenariat entre la Ville de Dieppe et l'IDFHI, pour la mise en place d'animations proposées par le Réseau des bibliothèques-ludothèques,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat correspondante pour une durée de 2 ans.

Question adoptée à l'unanimité.

21	Adhésion au Réseau des musées de Normandie - Nomination des membres
	Rapporteur : Mme Sabine AUDIGOU

La Ville de Dieppe a approuvé par délibération du conseil municipal en date du 1er février 2017 l'adhésion au Réseau des musées de Normandie.

Chaque musée est représenté par deux électeurs :

- un professionnel (ou un bénévole actif)
- un élu de la collectivité actionnaire

Les membres du Réseau élisent, lors de l'assemblée plénière, un comité d'orientation qui propose la politique conduite par le Réseau et en suit la réalisation.

Il est proposé au conseil municipal de désigner pour représenter le Musée de Dieppe :

- M. Pierre Ickowicz, conservateur en chef du Musée de Dieppe, en tant que professionnel,
- Mme Sabine Audigou, adjointe au maire en charge de la culture, en tant qu'élue de la collectivité.

Question adoptée à l'unanimité.

22	Opération Lire à la plage - Année 2017
	Rapporteur : Mme Sabine AUDIGOU

Pour la 12^{ème} année consécutive, la Ville de Dieppe s'associe au Département de Seine-Maritime afin de renouveler, sur le front de mer, l'opération *Lire à la Plage* qui se déroulera tous les jours de 14 h à 19 h, du samedi 8 juillet au samedi 26 août 2017.

Le Département prend à sa charge les frais d'installation, d'aménagement et de désinstallation de l'espace ainsi que le recrutement de 3 animateurs pour conseiller le public et animer le site.

Les services D'Lire et DVAH proposeront un programme d'animations tout au long de l'été sur le site. La Ville s'engage également à intervenir en cas d'incident de sécurité et assurera une surveillance régulière du site en dehors des heures d'ouverture au public.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le renouvellement de l'opération *Lire à la Plage* pour 2017 et d'autoriser Monsieur Maire à signer la convention de partenariat correspondante.

Question adoptée à l'unanimité.

23	Convention de partenariat entre la Ville de Dieppe et le centre de formation Education et Formation
	Rapporteur : Mme Sabine AUDIGOU

La Ville de Dieppe souhaite développer un partenariat avec le centre de formation « Education et Formation » pour la mise en place d'animations proposées par le Réseau des bibliothèques-ludothèques, à destination des stagiaires du centre de formation.

Le Réseau municipal D'Lire se propose de mettre en place des rencontres : visites, ateliers autour du livre, du jeu et du cinéma... au sein de la médiathèque Jean Renoir, à destination des publics du centre de formation Education et Formation, afin de leur permettre de découvrir les ressources culturelles et numériques proposées par le réseau.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter le partenariat entre la Ville de Dieppe et Education et Formation, pour la mise en place de rencontres proposées aux stagiaires du centre de formation par le Réseau des bibliothèques-ludothèques
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir pour une durée de 2 ans.

Question adoptée à l'unanimité.

24	Mécénat de compétence entre la Ville de Dieppe et la Société Die Kunstkammer - Restauration d'ivoires au Musée de Dieppe
	Rapporteur : Mme Sabine AUDIGOU

Dans le cadre d'une campagne de restauration d'ivoires du Musée de Dieppe, la Société Die Kunstkammer souhaite apporter son soutien en mécénat de compétence à la Ville de Dieppe (soutien apporté à plusieurs reprises depuis 2012).

La Société Die Kunstkammer s'engage à restaurer plusieurs pièces (dont la liste a été portée à la connaissance des conseillers municipaux), à hauteur de 20 000 € :

- du 5 juin 2017 au 30 juin 2018, pour la 1^{ère} tranche de restauration,

- de juin 2018 au 30 juin 2019. pour la 2^{ème} tranche de restauration

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le mécénat de compétence et les termes de la convention à intervenir avec la Société Die Kunstkammer
- d'autoriser M. le Maire à signer la dite convention.

Question adoptée à l'unanimité.

25	Lancement de la procédure de renouvellement du label et de la Convention Ville d'art et d'histoire
	Rapporteur : Mme Sabine AUDIGOU

La Ville de Dieppe a obtenu le label Ville d'art et d'histoire en 1985.

En 2013, le ministère de la culture et de la communication, attributaire du label, a réaffirmé les objectifs de cette politique. Désormais, les conventions "villes et pays d'art et d'histoire", qui concrétisent le partenariat entre les collectivités et l'Etat, font l'objet d'un renouvellement tous les dix ans, cette procédure ayant pour objectif, à partir d'une évaluation des actions conduites par les collectivités labellisées, d'identifier de nouveaux enjeux et de renforcer les actions et outils de médiation dans un souci constant d'évolution.

La Ville de Dieppe doit en conséquence lancer la procédure de renouvellement du label et de la convention Ville d'art et d'histoire.

Le bilan des actions menées depuis 30 ans par le service d'animation du patrimoine doit permettre de travailler au renouvellement de la convention Ville d'art et d'histoire, en étroite collaboration avec la DRAC de Normandie, afin de :

- prendre en considération les multiples évolutions,
- pérenniser le label Ville d'art et d'histoire,
- définir les axes stratégiques et objectifs du service d'animation du patrimoine pour les 10 prochaines années.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à :

- engager la Ville de Dieppe dans la procédure de renouvellement du label et de la convention Ville d'art et d'histoire,
- signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire au lancement de cette procédure.

Question adoptée à l'unanimité.

26	Les Samedis du quai 2017 - convention de mécénat entre la Ville de Dieppe et la société Dalkia
	Rapporteur : Mme Sabine AUDIGOU

Depuis 2015, la Ville de Dieppe propose une programmation d'arts de la rue "les *Samedis du quai*" sur le quai Henri IV.

Pour 2017, 10 spectacles d'arts de la rue, de danse, théâtre, musique... seront proposés au public les samedis 15, 22 et 29 juillet, de 14h à 19h.

Une découverte originale de la ville *Dieppe, ville en transit*, organisée par le service d'animation du patrimoine, viendra compléter la programmation du samedi 15 juillet et une course de garçons de café sera proposée le samedi 22 juillet.

La Société Dalkia souhaite affirmer sa capacité à jouer un rôle social et culturel. C'est pourquoi, elle a décidé de mécener la manifestation à hauteur de 10 000 €. Dans ce cadre, elle bénéficiera de contreparties limitées à 25% du montant total du don.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le mécénat de la Société Dalkia pour les *Samedis du quai 2017*,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce mécénat.

Question adoptée à l'unanimité.

27	Boutique du Musée de Dieppe - Tarifs de vente des produits
	Rapporteur : Mme Sabine AUDIGOU

Conformément à la délibération du conseil municipal du 30 mars 2017, la gestion de la boutique du Musée a été confiée à l'association des Amys du Vieux Dieppe jusqu'au 30 juin 2017.

A partir du 1er juillet 2017, la Ville de Dieppe reprendra en gestion directe la boutique du Musée (gestion administrative et financière, achat et vente de produits...).

Il convient donc de fixer les tarifs de vente des produits de la boutique déjà existants, sur les bases suivantes :

- tarif plein en boutique,
- réduction de 5% maximum pour les sociétés d'histoire locale et de 9% maximum pour les collectivités territoriales,
- réduction de 25% accordée par la Ville de Dieppe aux structures, organismes extérieurs dans le cadre de l'achat des produits de la boutique pour la revente, afin d'élargir la diffusion et la vente des produits sur le territoire dieppois.

Il est proposé au conseil municipal de fixer les tarifs de vente des produits de la boutique déjà existants, applicables dès le 1er juillet 2017, conformément aux propositions détaillées dans le tableau remis aux conseillers municipaux.

Question adoptée à l'unanimité.

M le Maire propose qu'une minute de silence soit respectée en hommage aux victimes de l'attentat survenu à Manchester en Grande Bretagne le 22 mai dernier.

28	Commémorations du 75ème anniversaire du 19 août 1942 Demandes de subventions
	Rapporteur : Mme Sabine AUDIGOU

La Ville de Dieppe entretient des liens étroits avec le Canada depuis le 17^{ème} siècle. L'un des points culminants de cette relation demeure le raid du 19 août 1942 ou *Opération Jubilee*. Comme évoqué précédemment, lors de ce débarquement, de nombreux soldats canadiens ont donné leur vie pour tenter de libérer la ville. Cette opération militaire est depuis l'occasion d'honorer la mémoire de près de 1 000 soldats canadiens morts à Dieppe .

En 2017, la Ville de Dieppe commémorera le 75^{ème} anniversaire de l'*Opération Jubilee*.

En dehors des cérémonies officielles, cet anniversaire s'articulera autour de plusieurs événements culturels et touristiques majeurs :

- un spectacle chorégraphique travaillé avec les jeunes dieppois et un chorégraphe canadien autour de la thématique du 19 août 1942. Une restitution de ce travail se fera sur la plage de Dieppe le 19 août 2017 à 17h15, sur une bande musicale originale spécialement conçue pour l'évènement,
- un concert de l'Orchestre symphonique de l'Opéra de Rouen offert au public dieppois et aux touristes, qui se déroulera au Casino de Dieppe, dont une pièce fera écho à ce 75ème anniversaire,
- une exposition en plein air répartie sur les plages du débarquement, qui s'attachera à montrer, comment depuis 1946, l'opération « Jubilee » est commémorée. (panneaux, supports iconographiques, coupures de presse)

L'enjeu est double :

- il doit être l'occasion d'animations culturelles de qualité propre à optimiser l'attractivité du territoire,
- il doit permettre la transmission de l'évènement auprès de la jeunesse afin que le travail du temps fasse bien du 19 août 1942, un symbole du patrimoine mémoriel partagé par une plus large génération de Normands.

Le coût total du projet est évalué à 54 740 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible notamment auprès du Département de Seine-Maritime, de la DRAC de Normandie, de la Région Normandie et de l'Etat,

Question adoptée à l'unanimité.

29	Demande de subvention dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD). Renouvellement partiel du mobilier de l'espace jeunesse de la Médiathèque Jean Renoir.
	Rapporteur : Mme Sabine AUDIGOU

Le mobilier de l'espace jeunesse date de la création du Centre Jean Renoir, dans les années 1980. En raison de sa vétusté et afin de valoriser les collections de la bibliothèque, d'améliorer les conditions d'accueil des usagers et de donner une vision moderne du lieu, une partie de ce mobilier doit être renouvelée.

De plus, l'acquisition d'un équipement fonctionnel et mobile permettra de modifier les espaces en fonction des animations et temps forts proposés (semaine du conte, accueil de groupes et de classes...).

Le coût prévisionnel pour l'acquisition de ce mobilier (bacs bandes dessinées, rayonnages sur roulettes, tables et chaises) s'élève à 9 641 €.

Il est proposé au conseil municipal

- de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible au titre de la DGD, pour l'achat de mobilier pour l'espace jeunesse de la Médiathèque Jean Renoir,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Question adoptée à l'unanimité.

30	Demande de subvention auprès du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition des Bibliothèques (FRRAB) - Numérisation et restauration d'ouvrages, achat de matériel de conditionnement
	Rapporteur : Mme Sabine AUDIGOU

La Ville de Dieppe souhaite demander, pour son fonds ancien et local, une subvention auprès du FRRAB pour l'année 2017, pour :

- la numérisation de la deuxième partie du fonds iconographique, (numérisation débutée en 2016), pour un coût prévisionnel de 4 000 €, afin de permettre une conservation durable des collections, une consultation accrue et une valorisation du fonds auprès des dieppois. (plus de 2 000 pièces essentiellement sur l'histoire locale allant du 16^{ème} au 19^{ème} siècle).

- la restauration de deux registres de recensement du XIX^{ème} siècle permettant ainsi de stopper leur dégradation en vue de leur consultation. Le coût de cette restauration est évalué à 1 000 €.

- l'achat de matériel de conditionnement pour le traitement matériel du fonds Camille Saint-Saëns, pour un montant de 2 500 €. Le conditionnement s'impose pour conserver cette collection correctement au regard de sa valeur documentaire et financière. La Ville de Dieppe a signé par ailleurs une convention avec la Bibliothèque Nationale de France pour assurer la numérisation de l'ensemble de ce fonds.

- l'achat de matériel de conditionnement pour les archives anciennes. Le coût prévisionnel de cet achat est de 1 800 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès du FRRAB, pour la numérisation, la restauration d'ouvrages et l'achat de matériel de conditionnement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Question adoptée à l'unanimité.

31	BAFA citoyen
	Rapporteur : M Frédéric ELOY

Une consultation auprès des partenaires locaux (service éducation, centres sociaux, centres de loisirs...) met en lumière les besoins du territoire en matière d'animateurs diplômés du BAFA.

Paradoxalement, peu de formations existent sur le territoire alors que le BAFA s'avère être un bon levier pour faire ses premiers pas dans le monde du travail et favorise l'accès à des emplois saisonniers. De plus, le BAFA est aussi un vecteur d'engagement volontaire au niveau local.

Cette enquête met en avant le fait que de nombreux de jeunes dieppois ne passent pas ce diplôme pour des raisons financières. En effet, le tarif pour intégrer les sessions de formation BAFA est généralement compris entre 700 € et 1 100 €

Ce projet, a été imaginé et conçu en partenariat avec l'association des Francas dans le cadre d'échanges réguliers et de collaborations ponctuelles durant l'année 2016. C'est dans ce contexte que l'association est amenée à mettre en oeuvre cette formation.

Le « BAFA citoyen » proposé par les Francas sera ouvert à 22 jeunes dieppois. (session générale et section d'approfondissement). Il est à noter que la thématique retenue pour l'approfondissement est «le numérique». Ces deux sessions seront mises en place en externat avec un repas sur place le midi. Une majeure partie de cette formation sera prise en charge financièrement par la Ville. En effet, seul un reste à charge de 100 € sera demandé aux jeunes souhaitant s'inscrire dans ce dispositif.

Il sera alors demandé aux jeunes bénéficiaires de s'inscrire dans une action citoyenne, au profit de la collectivité ou bien d'une association locale. La thématique de cette action d'intérêt général sera définie avec le groupe. Il est prévu que les Francas associent la Ville de Dieppe à cette étape du projet.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la mise en place du BAFA Citoyen

- d'accorder à l'association des Francas de Haute Normandie, une subvention de 10 000€ pour la mise en œuvre de ce projet
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Question adoptée à l'unanimité.

33	Programmation 2017 des animations estivales pour les jeunes
	Rapporteur : M Frédéric ELOY

En 2016, la Ville de Dieppe a engagé une démarche de renouvellement des animations estivales en direction des jeunes. Sur le principe d'un appel à projets, les structures partenaires et les services de la ville ont proposé des actions qui ont été étudiées en comité technique le 4 avril 2017.

Du 10 juillet au 20 août 2017, tous les mardis et jeudis, des activités réservées aux 14-18 ans seront proposées par la Ville, dans le cadre de la saison jeunes.

Afin de répondre au mieux aux besoins et aux demandes des jeunes du territoire, des animations sportives et culturelles sont proposées, notamment en soirée, afin de permettre la rencontre, la mixité et la circulation des publics.

Comme chaque année, la Ville de Dieppe mettra l'accent sur la mobilisation des jeunes par les réseaux sociaux ainsi que les divers supports médiatiques et numériques.

Afin de faciliter l'accès de tous les jeunes dieppois aux actions présentées dans le cadre de cette programmation, il est proposé de rendre gratuit la participation à la majorité des actions. Néanmoins, dans le but de maintenir une certaine cohérence avec les tarifs pratiqués par les structures "accueils jeunes", nous proposons qu'une participation symbolique soit demandée pour les plus coûteuses.

Le programme déclinant le calendrier, les actions proposées, les porteurs des actions et les subventions allouées a été détaillé dans la note de synthèse remise aux conseillers municipaux.

Il se décline comme suit :

Dates	Actions	Porteur de l'action	Coût / subvention
11/07/17	Soirée avec animations aux bains	Maison des Jeunes / Maison pour tous	1 200,00 €
13/07/17	Sortie au parc Astérix pour 50 jeunes dieppois	Maison des Jeunes / Maison pour tous	2 400,00 €
18/07/17	Bootcamp color	Maison des Jeunes / Maison pour tous	3 600,00 €
20/07/17	Fluonight (blackminton/Zumba)	Centre socio-culturel Archipel	4 380,00 €

23/07/17	Contest de skate et trottinette	Goride asso Service jeunesse	1 000,00 €
25/07/17	Rando VTT en forêt	Service animation des sports	
27/07/17	Tournoi de bumble bump	Service animation des sports	500,00 €
01/08/17	Escape game	Maison Jacques Prévert	3 000 ,00 €
03/08/17	Raid sportif (front de mer / bois Rosendal)/soirée barbecue	Maison des Jeunes / Maison pour tous Service animation des sports	3 500,00 €
08 et 10 /08	Baptême d'ULM / concours photos « vu d'en haut »	Centre socio-culturel Archipel	1 670,00 €
dates à déterminer	Initiation à la capoeira	Centre socio-culturel Archipel	200,00 €
17/08/17	« Ciné night »	Maison Jacques Prévert	1 200,00 €

Subventions aux partenaires	
Maison des Jeunes de Neuville	18 700,00 € (dont 8 000 € au titre du personnel saisonnier pour 2 espaces d'accueil au Val Druel et à Neuville)
Centre socio-culturel Archipel	10 250,00 € (dont 4 000 € au titre du personnel saisonnier pour un espace d'accueil en centre ville)
Maison Jacques Prevert	8 200,00 € (dont 4 000 € au titre du personnel saisonnier pour un espace d'accueil à Janval)
Goride Asso	1 000,00 €

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accorder aux partenaires de la saison jeunes, les subventions figurant au tableau ci-dessus, pour un montant de 38 150 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes avec les partenaires.

Question adoptée à l'unanimité.

34	Renouvellement de l'agrément pour l'accueil de volontaires en service civique
	Rapporteur : M Frédéric ELOY

Pour rappel, le dispositif « service civique » est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans.

Il porte sur :

- un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois maximum, sur la base d'au moins 24 heures hebdomadaires ;
- l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence ;
- le versement en contrepartie d'une indemnité prise en charge par l'État (35,45% de la rémunération mensuelle indice brut 244 de la fonction publique), et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par l'organisme d'accueil (7,43% de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique) ;
- l'ouverture du droit à un régime complet de protection sociale financé par l'État ;
- la possibilité d'être effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger.

Le Service Civique doit constituer pour les volontaires une étape d'apprentissage de la citoyenneté et de développement personnel.

Par ailleurs, le dispositif prévoit aussi le versement d'une somme de 100 € par volontaire à l'organisme d'accueil afin de financer une formation portant sur les questions de citoyenneté auprès des structures agréées par l'Etat.

La Ville de Dieppe s'est engagée depuis l'année 2014 dans l'application du dispositif service civique au sein de la collectivité pour une durée de 3 ans.

A ce jour, 33 volontaires ont déjà réalisé 23 missions différentes.

L'accueil des premières promotions de volontaires a mis en lumière les atouts apportés par ce dispositif à la collectivité et aux jeunes volontaires :

- Valorisation des compétences et des capacités des jeunes volontaires et mobilisation dans un projet d'avenir,
- Implication des jeunes dans des démarches collectives et bénévoles,
- Nouveaux services proposés par la collectivité à ces administrés,
- Accompagnement des jeunes favorisant de nombreuses sorties positives du dispositif (entrées en formation, recrutement de volontaires sur le territoire, engagement associatif...).

Au regard de l'expérience de la collectivité depuis 2014, la mise en œuvre de ce dispositif au sein des services répond dans ce sens à un ou plusieurs objectifs :

- Développer de nouvelles missions d'intérêt collectif sur le territoire dieppois,
- Inscrire les jeunes dieppois dans une démarche d'engagement citoyen,
- Favoriser la découverte professionnelle pour les jeunes dieppois au sein des services de la collectivité,
- Inscrire les services municipaux dans une dynamique d'accompagnement des jeunes dieppois.

Le projet de la Ville de Dieppe consiste à accompagner une promotion d'une dizaine de volontaires qui seront accueillis au sein des services de la Ville de Dieppe. L'accueil au sein des services est accompagné de la mise en œuvre d'un collectif de volontaires au sein de la collectivité ouvert également aux volontaires des structures partenaires. En effet, en plus de leurs missions respectives au sein de chaque service, les volontaires s'inscrivent dans une dynamique collective (montage de projets, inscription volontaire dans des actions civiques et citoyennes développées sur le territoire).

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. Le Maire :

- à signer la demande d'agrément pour l'accueil de volontaires en service civique au sein des services de la collectivité pour la période 2017 / 2020.
 - à signer les contrats de service civique avec les volontaires dans le respect de la demande d'agrément
- et d'autoriser la commune à verser aux volontaires l'indemnité restant à la charge de l'organisme d'accueil, égale à 7,43% de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique.

Question adoptée à l'unanimité.

35	Signature de la charte Romain Jacob
	Rapporteur : M le Maire

Le Centre hospitalier de Dieppe a signé le 15 mai dernier la Charte Romain Jacob. Les acteurs des secteurs du soin (hospitaliers, médico-sociaux, ambulatoires) ainsi que les représentants des personnes en situation de handicap ont signé cette charte pour l'accès aux soins des personnes en situation de handicap. Celle-ci s'inscrit dans les orientations des politiques publiques, portées par de nombreuses lois en faveur de l'insertion sociale et de la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Les signataires s'accordent notamment sur la nécessité de fédérer les acteurs dans chacune des régions et de répondre aux attentes des acteurs du soin et de l'accompagnement, très démunis face au manque de sensibilisation, de formation et de moyens dédiés aux personnes en situation de handicap.

La charte comporte douze articles :

- Valoriser l'image que la personne en situation de handicap perçoit d'elle même
- Valoriser l'accompagnement
- Exprimer les besoins
- Intégrer la santé au parcours de vie des personnes en situation de handicap
- Construire une culture professionnelle commune
- Coordonner le parcours de santé
- Organiser l'accès aux soins et à la prévention
- Faciliter et développer l'accès aux soins ambulatoires
- Prévenir et adapter l'hospitalisation avec ou sans hébergement
- Améliorer la réponse aux urgences médicales
- Faciliter le recours aux technologies de l'information et de la communication
- Mettre en œuvre et évaluer la présente charte.

Un trop grand nombre de personnes en situation de handicap, souvent atteintes de maladies chroniques, abandonnent leurs soins. Un manque de prévention et de dépistage est aussi regretté.

Par la signature de cette Charte, la Ville de Dieppe souhaite soutenir la mobilisation des acteurs en faveur de l'accès aux soins des personnes en situation de handicap. Elle entend aussi être particulièrement attentive à ce public dans le cadre des actions de prévention qu'elle soutient et conduit en menant des actions spécifiques ou en les adaptant.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Charte Romain Jacob.

Question adoptée à l'unanimité.

36	Sortie annuelle des seniors - détermination de la participation financière
	Rapporteur : M le Maire

La Ville de Dieppe organise une sortie annuelle le mercredi 13 septembre 2017 pour les Seniors âgés de 65 ans et plus à Amiens avec une promenade sur les hortillonnages. Le repas se déroulera «aux Granges du Bel Air» à la Faloise (80250) suivi d'une après-midi "guinguette" et d'un goûter jusqu'à 17h30. Le retour sur Dieppe est prévu vers 19h30.

Le coût de la prestation s'élève à 72,00 € par personne, soit une dépense de 11 808,00 € sur la base de 164 personnes. (3 cars).

Il est proposé au conseil municipal de fixer la participation à 58,00 € par personne.

Question adoptée à l'unanimité.

37	Intégration de deux motions d'urgence à l'ordre du jour de la séance
	Rapporteur : M. le Maire

Une motion d'urgence intitulée "pour une conférence territoriale et la réussite scolaire" a été déposée par le groupe "Dieppe au cœur"

Une motion d'urgence intitulée "garantir les conditions de la réussite éducative à Dieppe" a été déposée par les élus de la majorité municipale.

Conformément à l'article 8.2 du règlement intérieur du conseil municipal, celui-ci est invité à se prononcer sur l'urgence et l'ajout de ces deux motions d'urgence à l'ordre du jour de la séance.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la prise en compte des deux motions d'urgence.

38	Motion pour une conférence territoriale et la réussite scolaire
	Rapporteur : M. Christian PASCO

"Le 15 mars dernier, le comité technique spécial départemental de l'Education nationale annonçait la fermeture de 13 classes dans la région dieppoise dont la classe de l'école Blainville de Dieppe mettant en œuvre de nouvelles pratiques très prometteuses.

Alors que notre école est en grande difficulté, que les débats de la récente campagne électorale ont mis en évidence l'importance de remettre l'école au centre de nos préoccupations, nous demandons au comité technique de reconsidérer ces décisions.

En effet, notre école est aujourd'hui en grande difficulté : 40% des enfants sortent du primaire avec de graves lacunes en lecture, écriture, calcul (chiffres du Haut Conseil de l'Education).

Certains enfants arrivent en CP avec 200 mots de vocabulaire, d'autres avec 2000. C'est de toute évidence la première source d'inégalités. La mobilité sociale se joue dès la petite enfance.

Il est démontré que ces enfants auront les plus grandes difficultés à suivre une scolarité normale. Ils auront une bonne probabilité de rester au bord du chemin, même si certains arrivent fort heureusement à s'en sortir grâce aux nombreux dispositifs d'aide et à leur propre énergie.

C'est ainsi que 150 000 jeunes sortent chaque année du système sans formation ou qualification.

A Dieppe, selon la Chambre Régionale des Comptes, 26% des plus de 15 ans sont sans diplôme, moins de 30% sont titulaires d'un diplôme équivalent ou supérieur au bac et, dans certains quartiers, 40% des jeunes sont à l'écart du système de formation et de l'emploi.

Cette difficulté induit chez nos concitoyens un très fort sentiment de déclassement, une inquiétude quant à l'avenir de leurs enfants, que l'on a pu mesurer dans les résultats de la dernière consultation électorale.

L'école redevient fort heureusement une priorité. Il ne peut y avoir en effet de développement économique et social qu'avec un système éducatif performant.

Cette prise de conscience a déjà permis de voir émerger de nombreuses initiatives visant à mettre le paquet sur la petite enfance, la maternelle et le primaire.

Et c'est de plus une excellente opération d'un point de vue économique : un prix Nobel d'économie a montré qu'un euro investi dans la petite enfance permettait d'économiser huit euros en dépenses sociales.

Sur notre territoire, à l'initiative de personnes de la société civile, des enseignants se sont investis avec leur hiérarchie dans le déploiement de nouvelles pratiques en maternelle.

Ces pratiques, fondées sur l'autonomie des enfants, le mélange des âges (3, 4 et 5 ans), l'entraide chaleureuse et empathique, sont en cohérence avec les lois naturelles d'apprentissage mises en évidence par les progrès récents des neurosciences.

Cette dynamique, en œuvre depuis peu sur notre territoire, enregistre déjà un succès important auprès des parents. Les résultats sont déjà là.

Des initiatives similaires voient le jour en CP et tendent à se répandre.

La démarche, collective, progresse avec une grande rapidité. Cette dynamique est nationale.

Le nouveau Président de la République a annoncé vouloir mettre en place dès la rentrée 2017 ses mesures en faveur de l'école primaire. Il propose ainsi de réduire par deux les effectifs dans les classes de CP et de CE1 pour les écoles REP + (établissements "très prioritaires"). Il propose également de laisser le libre choix aux communes dans l'application ou non de la "réforme des rythmes scolaires".

En même temps, la carte scolaire du territoire est revisitée comme chaque année selon un processus impliquant les partenaires : syndicats, parents d'élèves élus etc. Ce processus conduit à des reconfigurations, des fermetures et des ouvertures de classes.

C'est ainsi qu'à Dieppe, une classe engagée dans la dynamique décrite ci-dessus, à l'école maternelle de Blainville, doit fermer l'an prochain.

D'autres classes ou écoles du territoire sont menacées.

Considérant la nécessaire priorité à accorder à notre école,

Considérant la nouvelle dynamique enclenchée sur notre territoire en faveur du renouvellement des pratiques vers la réussite et l'épanouissement de tous nos enfants,

Considérant l'intérêt du dispositif "plus de maîtres que de classes" mis en place par l'Education Nationale,

Considérant la volonté du nouveau Président de la République d'agir très rapidement en faveur de la réussite scolaire,

le conseil municipal se prononce :

- pour la suspension des décisions de fermeture de classes sur le territoire pour la rentrée 2017,

- pour la tenue dans les meilleurs délais d'une conférence territoriale sur la carte scolaire et la réussite éducative avec tous les acteurs concernés."

Motion non adoptée par :

- 9 voix "Pour" : groupe "Unis pour Dieppe", groupe "Dieppe au Coeur"

- 30 voix "Contre" : groupe des "Elus Citoyens, Républicains et Communistes de Dieppe", groupe "Dieppe Ecologique et Solidaire",

39	Motion "garantir les conditions de la réussite éducative à Dieppe"
	Rapporteur : Mme Emmanuelle CARU CHARRETON

"Considérant les mesures prises par le précédent gouvernement et celles annoncées par le nouveau dans le domaine de l'Éducation nationale, le conseil municipal de Dieppe entend faire part au moyen de cette motion de son inquiétude face à des mesures dont les effets sont à redouter pour la prochaine rentrée scolaire.

Le conseil municipal réaffirme son opposition aux mesures de carte scolaire qui conduisent à des fermetures de classe sur le territoire. À Dieppe sur les écoles Feldman, Blainville, Desceliers, ces fermetures se font au détriment des réalités sociales et des projets d'innovation pédagogique.

Dans les communes voisines de Saint Martin-en-Campagne à Saint-Aubin-sur-Scie en passant par Tourville-sur-Arques, ces fermetures se font en outre au détriment de la présence publique qui doit être égale pour tous sur le territoire et de la réussite des élèves. Comme le soulignent les parents d'élèves de Blainville dans leur pétition : « Ce n'est pas de moins d'école mais de plus d'école dont nos enfants ont besoin. »

Le conseil municipal a pris connaissance de premières annonces gouvernementales concernant le devenir de la réforme des rythmes scolaires. Le flou règne sur les intentions, renvoyant chaque commune à ses responsabilités et à ses moyens sur l'organisation des temps scolaires et périscolaires à la rentrée. Le conseil municipal rappelle que la Ville a construit un projet éducatif de territoire qui englobe tous les temps de l'enfant pour une meilleure harmonisation de l'intervention de chaque acteur éducatif en co-éducation, visant à l'épanouissement de l'enfant. La mise en place de notre réforme sur Dieppe a été mûrie et réfléchi avec l'aide de la chronobiologiste Claire Leconte pour une meilleure répartition du temps de l'enfant. On ne saurait balayer ces efforts à chaque changement de gouvernement en prenant en otage les enfants, les parents, les enseignants, les animateurs...

Le conseil s'inquiète de l'avenir du financement de cette réforme et sur la pérennité 14 emplois de référents éducatifs qui y sont liés. La réforme était déjà inégalitaire, puisqu'elle transférait sur les communes la charge de l'organisation de temps périscolaire, en fonction de leurs moyens et de leur ambition éducative. Elle le sera plus encore si chaque commune doit décider par elle-même, sans moyens, alors que l'État doit être le garant de l'unité des programmes, de l'organisation des temps et de la réussite de tous les enfants sur le territoire.

Le conseil municipal entend rappeler son attachement à l'éducation prioritaire, mise à mal par la réforme conduite par la précédente ministre de l'Éducation. Il rappelle son attachement au collège Albert-Camus, classé en REP+ et réaffirme son opposition à la fermeture d'une classe de 3e. Le conseil questionne l'avenir des écoles Jules-Michelet et Sonia-Delaunay, sorties injustement de l'éducation prioritaire et couvertes superficiellement par une Cape, convention académique qui vise à accompagner la sortie de REP et non à maintenir les moyens dont les élèves et les équipes enseignantes auraient besoin. Ainsi, ces écoles ne pourront bénéficier en l'état des dispositifs de dédoublement des classes de CP et CE1. Enfin, le conseil municipal confirme son attachement au dispositif Plus de maîtres que de classe, menacé par la création de classes à 12 élèves en REP +.

Le conseil municipal souligne qu'on ne saurait simplement redistribuer les moyens insuffisants de l'école. Il faut au contraire une politique ambitieuse de recrutement dans l'Éducation nationale pour faire face aux enjeux d'éducation et de formation, de prolongation de la scolarité obligatoire qui est une exigence de notre temps et une avancée de civilisation.

Considérant les points précités, le conseil demande à la Directrice académique de l'Éducation nationale de revenir sur les décisions de fermetures de classe et d'organiser une table ronde avec les élus locaux, les représentants des enseignants et de parents d'élèves pour mettre en œuvre des solutions cohérentes dans la logique du projet éducatif de territoire.

Le conseil municipal demande le maintien des dispositifs d'éducation prioritaire dans les écoles Jules-Michelet et Sonia Delaunay.

Le conseil municipal demande au ministre de l'Éducation nationale de clarifier la position de l'État sur la question des rythmes scolaires et d'assurer la pérennité des moyens accordés à la réforme et des emplois qui vont de pair".

Motion adoptée par :

- 32 voix "Pour" : groupe des "Elus Citoyens, Républicains et Communistes de Dieppe", groupe "Dieppe Ecologique et Solidaire", groupe "Unis pour Dieppe",

- 7 abstentions : groupe "Dieppe au Coeur"

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 05.

Les délibérations du conseil municipal seront publiées, dans leur texte intégral, au recueil des actes administratifs de la Ville de Dieppe mis à disposition du public et seront consultables sur le site Internet de la Ville www.maire-dieppe.fr

Affiché, en l'Hôtel de Ville de Dieppe et dans les mairies annexes, le 30 MAI 2017.

Sébastien JUMELLE
Maire de Dieppe
Conseiller régional de Normandie

